



Fin cdd sans vrai contrat, quelle défense ?

Par **nushi**, le **25/07/2010** à **13:06**

Bonjour,rnrnJe travaille depuis le 01.09.2009 sur l'entente d'un CDD de six mois, qui aurait du logiquement être renouvelé, puisqu'il est entendu avec mon employeur que mon présent contrat se termine le 31.08.2010.rnOr aucun contrat, ni avenant, ni renouvellement n'a jamais rien signé. Je sais que, dans ces conditions, je suis en droit de demander la requalification de mon contrat en CDI.rnLe dernier contrat qui m'a été transmis par email en novembre dernier (après différentes ébauches) est un CDD d'un an, qui n'a donc jamais été signé.rnrnAujourd'hui, je souhaite seulement partir de cette entreprise, en terminant mon contrat au 31.08.2010, dans des conditions qui me seraient le plus favorables.rnMon employeur est un être qui fera toujours tout ce qu'il peut pour empoisonner la vie de ses employés, trouvant les moyens pour annuler primes de précarité et droits aux indemnités chômage s'il le peut.rnrnJe souhaite pouvoir me défendre face à lui et je vous remercie infiniment pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **joseph**, le **25/07/2010** à **18:52**

vous devez etre en cdi car vous n'avez pas signé de contratrnsi vous voulez arreté il faut démissioné